



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230228-20230228_B13-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 28 FEVRIER 2023

20230228_B13 - RILHAC-RANCON - CASSEPIERRE – Opération lieu-dit Cassepierre, 54 Avenue Emile Zola – Construction de 16 logements individuels - Autorisation de constitution d'une servitude de passage de réseaux électriques au profit d'Enedis

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 28 février 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Dans le cadre de l'opération de construction de 16 logements individuels sur le terrain cadastré AA 0007, situé, lieu-dit Cassepierre, 54 Avenue Emile Zola à Rilhac-Rancon, Enedis sollicite Limoges habitat en vue de la création d'une servitude de passage de lignes électriques, sur la future allée Joséphine Baker et permettant le raccordement desdits logements.

La demande de servitude a pour objet d'établir à demeure, dans une bande de 1 m de large, 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 109 m ainsi que ses accessoires, tel que présenté sur le projet de convention et les plans ci-annexés.

La constitution de la servitude est consentie pour une indemnité unique et forfaitaire de 20 € à la charge d'Enedis.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer tous actes et documents afférents à la constitution de ladite servitude.

o
o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le 13 MARS 2023

Pour extrait conforme,
Limoges, le 13 MARS 2023
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

